

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Artikel: Concours littéraires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RUBRIQUE ÉCONOMIQUE

FEMMES AU TRAVAIL:

Réservoir de main-d'œuvre
ou indice de développement économique et social ?

Aujourd'hui, un travailleur sur trois est une femme, en Suisse comme en France et dans les autres pays industrialisés occidentaux.

Les femmes, certes, ont travaillé depuis toujours, mais la nature de leur travail a changé: la grande majorité d'entre elles sont maintenant des salariées qui travaillent en dehors de leur maison.

D'autre part, dans la civilisation occidentale contemporaine, on acquiesce son identité par le métier qu'on exerce.

Les femmes qui revendiquent l'égalité complète avec les hommes, assortie de la possibilité de jouer un rôle à part entière dans la société et l'économie, sont de plus en plus nombreuses à comprendre que leur place au soleil se conquerra par leur insertion dans le monde du travail, sous des formes qui peuvent varier.

Tant que régnaient la croissance et le plein emploi, on leur ouvrait tout grand l'accès au marché du travail, en raison de la pénurie aiguë de main-d'œuvre. Aujourd'hui, alors que s'intensifie le ralentissement économique et que se multiplient les difficultés au sein des entreprises, brusquement on les persuade, parfois à mots couverts, parfois brutalement, de regagner leur foyer pour y exercer leur rôle spécifique de ménagère et d'éducatrice. Toutefois, les femmes, mieux instruites, aguerries par leurs contacts avec la vie active, commencent à refuser d'être considérées comme un réservoir de main-d'œuvre, dans lequel on puise au gré de la conjoncture. C'est ce que démontre un rapport présenté par Evelyn Sullerot au Conseil économique et social sur « les problèmes posés par le travail et l'emploi des femmes », Paris, octobre 1975. Pour la Suisse, de son côté, Perle Bugnion-Secrétan, lors du colloque de l'Institut international d'études sociales sur « la femme et la décision » qui s'est

déroulé à Genève du 17 au 19 novembre dernier, dessine un tableau en particulier sur la situation des Suissesses dans la vie économique qui, s'il est assez sombre, laisse néanmoins entrevoir les premiers signes d'une évolution analogue à celle qu'a connue la France depuis 1968.

En effet, le rapport adressé au Conseil économique et social constate qu'en France les taux d'activité des femmes se sont modifiés d'une génération à l'autre; les comportements des jeunes femmes nées depuis la guerre ne sont pas ceux qu'ont eus leurs mères aux mêmes âges.

Actuellement, les jeunes filles entrent dans la vie active à 20 ans en moyenne, c'est-à-dire plus tard que les garçons, car souvent elles poursuivent leurs études générales plus longtemps qu'eux. A l'âge du mariage, les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler et cette tendance s'accroît. La classique baisse d'activité entre 25 et 35 ans s'atténue très nettement et singulièrement depuis six ans: toujours moins de femmes s'arrêtent à l'âge des maternités. Plus une femme a un niveau d'éducation élevé, plus elle a de chance d'avoir un travail intéressant avec un salaire convenable et une promotion possible, plus elle cherche à demeurer au travail. En outre, les femmes les plus instruites sont aussi celles qui ont appris à contrôler leur fertilité, décidant par conséquent de n'avoir qu'un ou deux enfants. D'autre part, le nombre des femmes mariées de 35 à 55 ans qui reprennent du travail augmente très nettement depuis 1968. Contrairement à leurs sœurs qui ont dix ans de plus et qui ont connu la guerre, elles ont été les premières à bénéficier de l'allègement des tâches ménagères, elles sont plus instruites et n'acceptent plus si facilement de se voir confinées leur vie durant dans des

besoins non rémunérés. Pour la majorité d'entre elles, de plus, le travail est une obligation, parce que leur mari se retrouve au chômage ou prend sa retraite, ou bien parce qu'elles sont veuves ou en instance de divorce ou de séparation.

En Suisse, constate Mme Bugnion-Secrétan, d'après le recensement fédéral de 1970, sur 1 000 travailleurs, 343 sont des femmes. Le 44,7% de la population féminine en âge d'activité, entre 15 et 64 ans, a une activité professionnelle. Le travail féminin joue donc un rôle important dans l'économie nationale. Pourtant, aujourd'hui encore, il est concentré principalement chez les femmes jeunes, célibataires; en outre, les femmes sont majoritaires dans des professions de peu de prestige, occupent des postes subalternes et leurs salaires sont de 25 à 35 % inférieurs à ceux des hommes.

La Suisse a bénéficié d'années de haute conjoncture et de plein emploi, au cours desquelles on a courtisé les femmes pour qu'elles s'engagent plus massivement dans la vie économique. Maintenant que la Suisse est dans une phase de récession, les femmes ont à la fois davantage de raisons économiques de travailler et moins de facilité à trouver un emploi, surtout un emploi à temps partiel, ce qui a été la solution choisie par beaucoup de femmes mariées voulant reprendre une activité une fois leurs enfants élevés.

Selon l'enquête sociologique de la Commission suisse pour l'UNESCO sur la situation de la femme en Suisse, les femmes travaillent jusqu'à leur mariage ou à la naissance de leur premier enfant. Seules continuent de travailler les mères dont le salaire est indispensable à l'équilibre économique de leur ménage; ainsi qu'une petite minorité de femmes ayant choisi une carrière intéressante ou occupant un poste important. Le poids des traditions héritées du passé pèse encore lourd en Suisse: entre 25 et 40 % des hommes, selon le milieu social plus ou moins favorisé, font une question de prestige de ce que leur femme ne travaille pas.

Symptômes de changement? Avec la généralisation de l'enseignement mixte dans presque tous les cantons, le niveau d'instruction des jeunes filles progresse régulièrement: à Ge-

nève en juin 75, 363 filles ont obtenu leur maturité contre 294 garçons. De même, les effectifs des étudiantes suisses augmentent, notamment en droit et en médecine.

Le travail et l'emploi des femmes est une réalité importante et irréversible, conclut le rapport présenté par Evelyn Sullerot. Économiquement, un niveau élevé d'emploi féminin est un indice de bonne santé pour une région. Socialement, il peut être la condition d'un développement différent, d'une civilisation où chacun aurait davantage d'autonomie mais où se révéleraient de nouvelles formes d'aides interpersonnelles et de nouveaux besoins de vie collective. Si enfin le surcroît de productivité et les recettes supplémentaires procurés à l'Etat par le travail de plus de 8 millions de femmes est bien géré et bien réparti, si la maternité est reconnue comme une fonction sociale et si elle n'entraîne pas automatiquement une pénalisation indirecte de leur vie professionnelle, les Françaises pourront concilier leur désir d'avoir des enfants et de continuer à travailler.

Anne-Marie Ley

8 mars

Journée internationale des femmes

8 mars 1857: une des premières grèves de femmes, aux États-Unis, oppose des ouvrières du textile à la police qui charge et tire.

8 mars 1910: le Congrès international des femmes socialistes, sur proposition de Clara Zetkin, appelle à une journée d'action internationale.

8 mars 1917: la Révolution russe commence par une manifestation de femmes.

8 mars 1943: des femmes organisées en Italie une manifestation contre le fascisme.

8 mars 1976: en Suisse, journée d'action des différents MLF; à Buxelles, clôture du Tribunal international sur les crimes contre les femmes. (Notre compte rendu d'avril).

(La Fronde, journal romand des MLF/Femmes Suisses).

VENTE en faveur du

POSTE DE SECOURS DE L'ARMÉE DU SALUT



LE JEUDI 11 MARS 1976
DE 9 A 20 HEURES
SALLE DE L'ARMÉE DU SALUT
RUE VERDAINE

Cadeaux - Colifichets - Objets d'Extrême-Orient - Linge de maison - Nappages Bric-à-brac - Jouets - Comestibles Arts ménagers

Déjeuners - Goûters - Buffet - Hot dogs

VACANCES D'ÉTÉ POUR LE 3e AGE

Le service des personnes âgées du Centre social protestant (CSP) de Genève organise cet été quelques camps de vacances dont nous vous donnons ici les dates et les lieux:

- du 11 juin au 3 juillet 1976: à Lido-del-Savio (Adriatique), soit en hôtel, soit en appartement;
- du 22 août au 5 septembre 1976: à Charmey (Gruyère) en hôtel;
- du 13 au 28 septembre 1976: à Lido-di-Jesolo (Adriatique) en hôtel.

Renseignements et inscriptions au Service des personnes âgées du CSP, tél. (022) 20 78 11.

CONCOURS LITTÉRAIRES

La Société des Poètes et Artistes de France, section suisse, annonce l'ouverture de ses concours annuels de poésie et de prose. Les lauréats du « Concours des poètes suisses de langue française » et du « Concours de prose » (contes, récits, nouvelles) bénéficieront d'une édition gratuite. Divers prix récompenseront les meilleurs auteurs ayant participé aux « Joutes poétiques de Genève 1976 ». Demander le règlement, en joignant une enveloppe affranchie à Mme L. Béat, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève.

Société des Poètes et Artistes de France

AIDES AUX VEUVES ET A LEURS ENFANTS UNE TACHE PEU CONNUE DE LA FONDATION

Le décès de son mari plonge souvent une femme dans une situation difficile, surtout lorsqu'elle a encore des enfants mineurs. Les difficultés sont complexes. Les tâches auxquelles une veuve se trouve confrontée sont lourdes. Les problèmes matériels ne constituent guère qu'une partie de ses soucis. Mais si l'on peut résoudre au moins ceux-là, on contribue souvent à diminuer les soucis d'ordre moral.

L'Office fédéral des assurances sociales, Berne, met à disposition une subvention annuelle de 2 millions de francs pour aider les veuves et les orphelins. Il a chargé les collaborateurs de Pro Juventute répartis dans tout le pays d'employer ces fonds pour apporter de l'aide dans les cas difficiles. La fondation Pro Juventute est ainsi chargée de gérer ce fonds fédéral; elle est l'intermédiaire nécessaire chargé de veiller à ce que le fonds mis à disposition par la Confédération pour ce secteur de l'aide sociale soit employé à bon escient.

LA FEMME CHEF D'ENTREPRISE

Le numéro du 18 décembre de l'hebdomadaire « L'Ordre Professionnel » était consacré aux femmes chef d'entreprise. Dans cette édition spéciale, dix-sept femmes de Suisse romande livrent leur témoignage personnel sur leur activité professionnelle, leur participation à des associations et groupements de toutes sortes, leurs loisirs et leur vie familiale. Les personnes qui voudraient acquiescer ce numéro peuvent s'adresser directement à la rédaction de « L'Ordre Professionnel », 96, rue de Saint-Jean, 1211 Genève 11, tél. (022) 32 80 00.

A. de Jongh.

AVANT LA VOTATION FÉDÉRALE DU 21 MARS

Suite de la page 1

ques absences, un peu par lassitude, il a choisi le texte du Conseil des États par 90 voix, 86 députés s'étant cependant prononcés pour celui du Conseil fédéral, beaucoup plus large. Les socialistes s'étaient déclarés prêts à retirer leur initiative si le projet du Conseil fédéral passait. Cette tentative de rapprochement fut vaine, de même que toutes celles des démocrates-chrétiens soucieux de voir se réaliser une orientation souhaitée par l'Eglise et exprimée notamment par plusieurs encycliques papales.

Ainsi, les deux textes qui seront présentés à la votation représentent des positions très tranchées, l'une, celle de l'initiative, exigeant pratiquement l'égalité de pouvoir de décision entre capital et travail et une représentation des travailleurs par leurs organes syndicaux éventuelle-

ment, l'autre, le contre-projet des Chambres, limitant la participation des travailleurs à ce qui existe déjà dans la plupart des grandes entreprises du pays.

Il faut donc garder en mémoire, en réfléchissant à ce scrutin, que les deux formules qui nous sont proposées ne constituent pas les seules possibilités de réglementer la participation. Elles représentent deux positions extrêmes. Face à cette situation, les citoyens ont, rappelons-le, trois possibilités: accepter l'initiative et refuser le contre-projet; accepter le contre-projet et refuser l'initiative; refuser les deux propositions. Ils ne peuvent voter deux fois oui.

Si les citoyens et les cantons acceptent l'initiative, ils opèrent un changement considérable dans les rapports sociaux et économiques.

S'ils approuvent le contre-projet, ils déclenchent un second « round », tout en lui donnant une orientation plutôt conservatrice. Les syndicats, dans ce cas, ne se tiendront pas pour battus et reprendront la lutte pour la participation. Si les citoyens et/ou les cantons disent deux fois non, il sera très difficile de savoir ce qu'ils veulent vraiment et des sondages seront sans doute nécessaires pour préciser le sens final de ces doubles non, car il y en aura qui seront le fait des éternels « Neinsager », qui croient s'affirmer en disant toujours non sans réfléchir, il y en aura de la part de ceux qui pensent que le problème est l'affaire des entreprises et des associations professionnelles et non de l'Etat, il y en aura aussi de la part de ceux qui souhaitent une participation nuancée, mais ne veulent ni de l'initiative, ni du contre-projet.

Anne-Françoise de Jongh.

L'INITIATIVE FISCALE DE L'ALLIANCE DES INDÉPENDANTS

Suite de la page 1

un grand nombre de conditions, parmi lesquelles la réforme de l'imposition des couples et les allègements en faveur des rentiers — pour souhaitables qu'ils soient — ont l'air de figurer là pour « attirer la clientèle ».

En outre, cette initiative ne propose pas une réforme générale de la fiscalité puisqu'elle ne touche pas à bon nombre d'impôts (notamment l'Icha), alors qu'une vraie réforme devrait tout envisager, car tout se tient. Mais elle ne se restreint pas non plus à un type d'impôt. On passe des impôts directs (revenu et fortune) à des impôts indirects de consommation. Il n'y a donc pas unité de la matière, condition nécessaire pour qu'une initiative soit valable.

Malgré cela, le Conseil fédéral et les Chambres ont décidé de soumet-

tre cette initiative au peuple, car, après tout, elle avait recueilli environ 50 000 signatures. Ils recommandent en revanche son rejet pur et simple notamment:

— parce que le remplacement des impôts directs cantonaux par un impôt fédéral uniforme enlèverait la souveraineté fiscale aux cantons. Or, comme le reconnaissent elles-mêmes les autorités fédérales, cela priverait les cantons de toute autonomie. Ceux-ci ont des tâches particulières à remplir (écoles, hôpitaux, justice et police, voirie, etc.) et doivent donc déterminer eux-mêmes les ressources nécessaires à leurs conditions particulières. En outre, le Conseil fédéral estime lui-même que les citoyens peuvent mieux contrôler l'usage qui est fait de leurs de-

niers dans leur canton que dans toute la Confédération;

— parce que cette initiative — qui tranche de questions fondamentales, notamment du fédéralisme, tout en ne traitant pas l'ensemble de la fiscalité — n'offre qu'une solution partielle à un vaste problème, celui de l'harmonisation de la fiscalité en relation avec la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, problème qui est à l'étude actuellement et que l'on cherche à résoudre dans son ensemble, donc en prenant en considération tous les éléments souhaitables, y compris les suggestions intéressantes des auteurs de cette initiative, dont ils n'ont d'ailleurs pas l'exclusivité, d'autres mouvements politiques les ayant faites aussi. Mais leurs idées sont mal mûries. Elles ont été lancées sous une forme qui répond aux règles de la psychologie commerciale. En politique, cela s'appelle de la démagogie.

A. de Jongh.